



TIWIZI ASSOCIATION BERBERO-SUISSE POUR LA SOLIDARITE

CONVENTION DE PARTENARIAT

entre

l'Association TIWIZI Suisse, représentée par Cendrine et Mohamed TOUALI, Présidente et Vice-président, dont le siège se situe à la Rue des Laurelles 7, 1304 Cossonay-Ville, Suisse

et

M. [REDACTED], enseignant à l'école de Sarghine, domicilié à [REDACTED]

NATURE DU PROJET DE COLLABORATION

Equipement d'une salle informatique dans l'école primaire de Sarghine.

NATURE DE L'ENGAGEMENT DES DEUX PARTIES CONCERNEES

*** Contenu et organisation de la donation :**

L'Association TIWIZI Suisse s'engage à remettre gracieusement à l'école de Sarghine, par l'intermédiaire de M. [REDACTED] qui la représente, dans le cadre du projet décrit ci-dessus du matériel informatique (ordinateurs, scanners, imprimantes) et des logiciels scolaires, éducatifs et ludiques (cf. inventaire détaillé en annexe).

M. [REDACTED] se charge d'organiser l'acheminement du matériel de Goulmima à Sarghine et d'en assumer les frais relatifs.

De son côté, l'Association TIWIZI organise l'acheminement du matériel depuis la Suisse et assure le financement du transport routier jusqu'à Goulmima.

*** Propriété de la donation :**

L'Association TIWIZI et l'école de Sarghine (par l'intermédiaire de M. [REDACTED]) sont propriétaires conjointement du matériel mis à disposition (matériel informatique, logiciels) ; sa gestion est déléguée à l'école de Sarghine (par l'intermédiaire de M. [REDACTED]). En cas de problèmes (projet abandonné, mauvaise gestion du matériel, non-respect de la convention de partenariat, etc.), l'Association TIWIZI se réserve le droit de récupérer le matériel.

*** Gestion de la donation :**

Le stock de matériel mis à disposition est géré par l'école de Sarghine (par l'intermédiaire de M. [REDACTED]) dans le respect du cadre défini par TIWIZI ci-dessous. La gestion peut être en tout temps contrôlée par TIWIZI.

La salle informatique créée dans l'école de Sarghine doit disposer de l'installation électrique nécessaire au bon fonctionnement des ordinateurs et autres appareils informatiques remis. Les ordinateurs, scanners et imprimantes doivent être conservés en bon état et réparés si nécessaire par les soins de l'école. Les logiciels scolaires, éducatifs et ludiques remis par l'association doivent être répertoriés pour éviter toute perte. Un contrôle régulier du matériel est préconisé.

L'accès à la salle informatique doit être gratuite pour tous les enseignants et élèves de l'école. L'Association TIWIZI Suisse doit être informée de tous les changements notoires concernant la salle informatique et le matériel qu'elle contient.

*** *Rapports d'activités:***

L'école de Sarghine (par l'intermédiaire de M. [REDACTED]) fournit un rapport écrit et un reportage photo sur la réalisation du projet (création de la salle informatique, activités réalisées avec les élèves) afin que ce compte-rendu puisse être communiqué aux donateurs suisses qui ont remis du matériel à l'Association TIWIZI.

*** *Diffusion d'informations concernant l'action:***

L'Association TIWIZI s'engage à relater cette nouvelle action sur son site internet (www.association-tiwizi-suisse.ch) et à mentionner le partenariat avec l'école de Sarghine (par l'intermédiaire de M. [REDACTED]) dans le cadre de cette distribution.

De son côté, l'école de Sarghine (par l'intermédiaire de M. Ouassou) cite l'Association TIWIZI comme donatrice et partenaire dans cette action.

Lue et approuvée,

Le
à

M. [REDACTED]
Enseignant à l'école
de Sarghine

Le
à

Association TIWIZI Suisse
par C. & M. Touali
Pdte et Vice-pdt